



*SYNDICAT INTERCOMMUNAL
BOIS-GUILLAUME BIHOREL*

SI2B

Direction Générale des Services
SI2B
JBL/SM
21/04/2023

PROCES-VERBAL

du Comité Syndical

Réunion du 31 mars 2023

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni le 31 mars 2023 à 14 heures 30 minutes, salle Paul Gauguin à l'Hôtel de Ville de Bihorel – 48 rue d'Étancourt, par suite d'une convocation en date du 24 mars 2023, dont un exemplaire a été affiché et mis en ligne le 24 mars 2023 au siège du Syndicat.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL

Patricia RENAULT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité avec le concours de l'administration bihorellaise du syndicat.

Pascal HOUBRON, Président de séance, procède à l'appel nominal.

Délégués présents : Pascal HOUBRON, Théo PEREZ, Olivier MARICAL, Xavier HAUGUEL, Antoine OJEDA, Patricia RENAULT, Marie MABILLE.

Délégué absent excusé : Aurélien BEHENGARAY

Délégués titulaires présents : 7

Délégués votants : 7

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

I – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 25 MARS ET 8 AVRIL 2022

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

II – DELIBERATIONS

1 - FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 – PRISE D'ACTE DU DEBAT

Rapporteur : Pascal HOUBRON – Président du Comité syndical

Conformément à l'article L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales et du Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires, un débat doit être organisé chaque année par le Syndicat à l'instar des communes de 3 500 habitants et plus.

Ce débat a lieu au sein du Comité Syndical dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et n'a pas de caractère décisionnel.

Ce débat doit permettre au Comité Syndical de reprendre connaissance de la situation du SI2B à ce jour.

Ce débat doit permettre aussi de faire le point des procédures et démarches des Elus en cours, de débattre sur l'avenir de cet équipement public situé sur le territoire de la commune de Bihorel à un emplacement stratégique.

A – Les grandes orientations budgétaires et stratégiques pour 2023

L'année 2022 a été marquée par un contexte économique dégradé avec notamment une hausse historique du taux d'inflation atteignant 5,8 %. Pour l'année 2023, les experts tablent sur un rythme sensiblement équivalent, à hauteur de 5,3 %.

En l'espèce, cette inflation générale des prix est tirée vers le haut par le coût des fluides et notamment du gaz, et ce en raison du conflit en Ukraine. Parallèlement, l'électricité couplée au prix du gaz, a connu une très forte augmentation (+ 50 %).

C'est dans ce contexte que la question de la réhabilitation du centre aquatique « Transat » continue de se poser avec une certaine acuité.

A ce titre, la ville de Bihorel a demandé à l'automne, la réactualisation des coûts d'exploitation et de réhabilitation de l'équipement aux cabinets d'étude et d'ingénierie NOGA et PRISME.

Selon les scénarii envisagés, (version de base ou dégradée, incidence des tarifs et de la fréquentation, plafonnement de l'énergie), on assiste à une augmentation nette et prévisible du coût d'exploitation allant de 327 000 € à 534 000 € et même de 519 000 € à 778 000 € pour le scénario qui prévoit une forte réduction tarifaire aux résidents qui représenteraient 80 % de la fréquentation. Il s'agit là du scénario le plus coûteux et le plus défavorable au niveau financier mais le plus performant au sens du service public rendu à la population.

S'agissant de l'investissement, l'analyse porte sur la hausse des coûts de construction au 1^{er} janvier 2023 versus décembre 2021.

Le coût H.T. passerait de 5 475 000 € à 5 930 000 € en version dégradée et de 7 210 000 € à 7 810 000 € HT en version de base, soit un coût TTC de 9 372 000 €.

Il convient, aujourd'hui, d'arbitrer au regard de ces données et du contexte budgétaire de chaque ville.

Les maires de Bihorel, Bois-Guillaume et Isneauville ont échangé récemment et il semble que la voie de la consultation citoyenne (sans portée contraignante et décisionnelle comme le référendum local) soit privilégiée.

Néanmoins, il est indispensable, avant d'engager un éventuel exercice de ce genre, de bien déterminer les conditions de réalisation de cette rénovation en cas de « oui » (fiscalisation ou pas des contributions communales, intégration de la commune d'Isneauville dans le syndicat etc...) et au contraire, les conséquences d'un « non » (avenir du site, dissolution du syndicat créé en 2014, accord financier entre les partenaires historiques Bihorel et Bois-Guillaume) une convention de séparation de l'actif et du passif du syndicat entre les communes. A titre informatif, les frais liés à une démarche de consultation (communication, réunions publiques...) seraient pris en charge par chacune des communes au prorata, et non par le SI2B, car la commune d'Isneauville n'en fait pas partie à ce jour.

Un débat peut s'ouvrir sur ces bases au sein du Comité Syndical.

Vous trouverez en pièces jointes :

- PJ 1 – Etude sur l'exploitation, (actualisation octobre 2022),
- PJ 2 – Fichier sur les travaux d'investissements (actualisation au 1^{er} janvier 2023).

B – Les sections de fonctionnement et d'investissement

1 – Le fonctionnement

Dépenses

Comme en 2022, il est nécessaire d'inscrire au BP 2023 des dépenses liées à l'entretien courant du site : espaces verts extérieurs, clôtures, petits travaux de sécurisation du site.

Nous déplorons de nombreuses intrusions souvent mineures mais parfois beaucoup plus graves dans le site en 2023.

Des vols de matériaux et notamment de cuivre ont mené à une certaine dégradation des lieux.

Si les choses devaient rester en l'état, il conviendrait de s'interroger sur la mise en place d'une alarme dans la piscine « Transat » afin que les locaux ne soient pas davantage dégradés.

Tous les abonnements ont été clôturés, notamment un contrat avec un opérateur téléphonique et internet qui subsistait sans raison.

Il n'y a pas de charge d'intérêts d'emprunt à régler.

Enfin, un crédit de 100 000 € sera inscrit au BP correspondant aux dépenses d'ordre.

Recettes

La mise en sommeil de l'équipement ne génère évidemment aucune recette d'exploitation. Néanmoins, afin d'équilibrer le budget et la partie dépenses réelles et d'ordre précédemment évoquée, il est prévu de demander une participation financière aux deux communes membres de 47 391 € par collectivité.

2 – L'investissement

Dépenses

En 2022, il avait été prévu d'inscrire des crédits correspondant à une préprogrammation de travaux et à une consultation de maîtrise d'œuvre en cas de lancement du projet de réhabilitation (50 000 € en tout).

Il convient de s'interroger sur l'opportunité de réinscription d'une telle somme au regard de l'arbitrage à opérer et le processus de consultation qui, s'il était décidé, pourrait avoir lieu à l'automne.

A minima, des crédits de précaution peuvent être inscrits, correspondant à des études simples ou à des travaux de sécurisation (6 000 €).

Il est également prudent d'inscrire des dépenses imprévues (5 000 €).

Enfin, il faut noter qu'aucune dépense de remboursement d'emprunt (en capital) n'est nécessaire.

Recettes

Le projet de BP 2023 devra prendre en compte l'excédent reporté de 304 899,34 € et les amortissements obligatoires.

Conformément aux articles L.1612-7 et L.1612-20 du CGCT, et comme à chaque exercice budgétaire depuis 2016, nous vous proposons de voter le BP en suréquilibre en section d'investissement.

Débat

Théo PEREZ confirme que, si le financement en propre par les communes membres est écarté, il reste bien l'hypothèse de la fiscalisation. Cette solution nécessite selon lui l'obtention de l'avis de la population. Les trois maires ont déjà travaillé ensemble. Il faut déterminer l'impact de cette fiscalisation ainsi que les conditions dans lesquelles la consultation peut être organisée. La DRFIP ainsi que la préfecture doivent être interrogées notamment pour des questions de légalité.

L'hypothèse de la consultation pour une fiscalisation peut être retenue mais il est nécessaire de travailler à sa mise en œuvre et d'en fixer les conditions. Il n'est pas encore temps de communiquer sur ce sujet encore en construction.

Xavier HAUGUEL souligne qu'il est souhaitable d'avancer réellement avec des échéances précises.

Théo PEREZ explique que la question de la réhabilitation de cet équipement se pose depuis plusieurs années mais que depuis 2 à 3 ans il y a de réelles avancées. Il s'agit d'une hypothèse sérieuse en cours de consolidation.

Il faut souligner que les maires doivent également tenir compte des différents acteurs, (État, Préfet, DRFIP) pour définir un calendrier précis. Les modalités juridiques d'une éventuelle consultation doivent être fixées. La DRFIP doit notamment communiquer le montant précis de la fiscalisation sans lequel il n'est pas possible de communiquer avec les administrés. Or depuis le démarrage de cette réflexion, les renseignements communiqués ont été modifiés. En raison de la crise énergétique, le déficit d'exploitation sera plus important que prévu, ce qui aura forcément un impact sur la fiscalisation.

Dans les semaines à venir, les trois maires auront à consulter l'ensemble des membres de leurs conseils municipaux respectifs pour acter le principe de la consultation.

Une conférence de presse associant les trois maires pourrait avoir lieu au mois de juin.

Il y aura ensuite le temps des débats, des réunions publiques dans chacune des trois communes.

Après ces temps de communication et d'information, il sera possible d'organiser le vote.

Pascal HOUBRON confirme que les budgets communaux ne sauraient absorber tout ou partie du déficit d'exploitation structurel. La fiscalisation du syndicat est donc la seule option qui puisse être envisagée dans le cadre de la consultation citée plus haut.

Il ne s'agira pas d'une campagne politique mais d'informations données le plus factuellement possible permettant à chacun de se positionner.

Marie MABILLE ajoute que certains critères figurant dans les études qui ont été fournies ont changé tels l'impact climatique ou la gestion de l'eau. Ces deux éléments devront être pris en compte lors de la communication aux habitants. Il ne s'agit pas de donner une orientation de vote mais bien d'instaurer un dialogue constructif.

Madame MABILLE souhaite connaître l'état d'avancement de la concertation évoquée par Pascal HOUBRON avec d'autres communes environnantes.

Théo PEREZ indique, qu'effectivement, Pascal HOUBRON avait invité plusieurs maires de communes pour évoquer leur éventuelle participation au syndicat.

Pascal HOUBRON précise qu'il s'agissait des communes de Saint-Martin du Vivier, Préaux, Fontaine sous Préaux et Isneauville.

Théo PEREZ indique qu'il a adressé une demande officielle à Nicolas MAYER ROSSIGNOL pour évoquer la possibilité pour la ville de Rouen de rejoindre le syndicat dans le but de réhabiliter Transat plutôt que construire un équipement neuf dans le quartier des hauts de Rouen. Cette demande est restée sans réponse.

Pascal HOUBRON souligne à nouveau que, par définition, une piscine est un équipement intercommunal qui doit être repris en gestion par la Métropole plutôt que reporter toutes les difficultés sur les communes.

Théo PEREZ précise que la fiscalisation du syndicat aurait pu être évitée si une des premières hypothèses de travail avait pu être retenue telle la participation d'autres communes comme Saint-Martin du Vivier par exemple dont les habitants profitent largement des équipements bihorellais.

Pour répondre à Marie MABILLE, Pascal HOUBRON convient qu'il s'agit effectivement d'un équipement énergivore et que la question de la gestion de l'eau est importante, mais il ne s'agit pas seulement de loisirs mais également d'un service public destiné à l'apprentissage de la natation notamment.

Antoine OJEDA se réjouit qu'une solution soit trouvée à travers la fiscalisation et conçoit que les chiffres actuels doivent être actualisés. Cependant, il précise que les données auront encore évolué le jour de la consultation et qu'il est important de fixer un rétro planning dès maintenant. Il conçoit qu'un processus administratif prend du temps mais regrette la longueur des délais évoqués par les maires des deux communes. La communication aux habitants et l'actualisation des données pourraient être menées parallèlement.

Théo PEREZ explique que cela sera bien le cas. Néanmoins, les délais doivent être respectés pour la prise de décision. Les groupes majoritaires et minoritaires des conseils municipaux doivent être consultés pour prendre la décision d'organiser ou non une consultation ou un referendum.

Ensuite, le montage des dossiers et l'organisation de la campagne de communication pourront en effet être menés parallèlement.

La conférence de presse sera tenue avant l'été et la consultation organisée avant la fin de l'année.

Pascal HOUBRON souligne qu'il s'agit de travailler ensemble pour l'intérêt général.

Xavier HAUGUEL indique qu'il est satisfait que l'échéance soit fixée. Il souligne que cette initiative est louable alors que le contexte économique n'est pas favorable, en effet, certaines grandes villes ferment leur piscine en raison de la crise énergétique.

Théo PEREZ précise que le syndicat n'est pas l'instance de décision pour la mise en œuvre ou non de la consultation, il rappelle qu'il a besoin de l'avis de l'ensemble des membres de son conseil. En aucun cas, la décision ne sera actée à cette séance. Il confirme qu'il faudra prendre en compte le contexte économique – inflation, crise énergétique et climatique avec la crise de l'eau.

Pascal HOUBRON confirme qu'aucune décision n'est prise lors de la présente séance, cependant, les perspectives souhaitées ont été clairement définies.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, prennent acte de la tenue du débat sur la base du ROB transmis aux membres du comité syndical du SI2B.

La séance est levée à 15 h 30


Le Président du Comité Syndical

Pascal HOUBRON


La Secrétaire de séance

Patricia RENAULT